

ABONNEMENT

Saumur :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 DÉCEMBRE 1886

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis hier, à deux heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

Il a été décidé qu'on demanderait au Parlement deux douzièmes provisoires. Le projet sera déposé aujourd'hui à la Chambre, à l'ouverture de la séance, par M. Dauphin, ministre des finances.

L'examen de la question des sous-secrétaires d'Etat a été renvoyée à une prochaine séance.

La prochaine réunion des ministres aura lieu jeudi, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. René Goblet.

On assure que M. Decrais, ambassadeur de France à Vienne, aurait suivi l'exemple de MM. de Courcel et Billot, et refusé définitivement le portefeuille des affaires étrangères.

Le Radical explique l'attitude des diplomates républicains par l'incertitude de la situation qui leur est offerte :

« Aucun homme intelligent ne voudra prendre un portefeuille pour trois jours et se rendre ridicule pour le seul plaisir de toucher deux nuits au quai d'Orsay. »

On peut croire aussi que, s'ils ont la moindre finesse, ces diplomates sont inquiets de la situation générale de la République qui devient de plus en plus inquiétante.

LE NOUVEAU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Petite France annonce que M. Goblet, président du conseil, a soumis hier à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel M. Flourens, président de la section de la justice et des af-

faire étrangères au conseil d'Etat, est nommé ministre des affaires étrangères.

« M. Flourens, ajoute la feuille de M. Gendre, a été choisi à cause de sa compétence spéciale dans les questions extérieures. Le pays apprendra avec satisfaction que la direction des affaires extérieures est soustraite à l'influence trop directe de la politique. »

Il est peut-être plus juste de dire que M. Goblet a pris M. Flourens faute de mieux, et pour ne pas couvrir son ministère de ridicule devant la nation et devant l'Europe.

CIRCULAIRE AUX PRÉFETS

Le président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, a adressé aux préfets la dépêche suivante :

« Monsieur le préfet, je désire que tous les fonctionnaires restent en ce moment à leur poste.

« Veuillez donc je vous prie n'autoriser jusqu'à nouvel ordre, et sauf pour des cas exceptionnels et urgents, l'absence d'aucun de vos collaborateurs, et ne pas quitter vous-même votre département sans en avoir demandé et obtenu l'autorisation. »

PAS DE DOUZIÈMES !

Quelle sera l'attitude de la Droite devant la demande de douzièmes provisoires que le gouvernement présentera aujourd'hui à la Chambre ?

A notre avis, elle est tout indiquée.

La Droite doit se maintenir sur le terrain déterminé, samedi, par M^r Freppel : repousser l'expédient des douzièmes et persister à réclamer le vote du budget.

Rien, absolument rien, ne saurait, à cette heure, justifier la concession même d'un seul douzième provisoire.

La Chambre a encore près de trois semaines devant elle ; il lui est loisible de tenir deux et même, s'il le faut, trois séances par jour.

Avec de la bonne volonté, elle peut fort

bien voter le budget avant la fin de l'année courante.

Or, l'expédient irrégulier, quasi-révolutionnaire, des douzièmes provisoires ne saurait être excusable que dans un cas de nécessité absolue.

Est-ce là ce qu'on a appelé de l'opposition systématique ? Est-ce là ce qu'on a osé nommer de l'« agitation révolutionnaire » ?

En refusant les douzièmes, en persistant à réclamer le vote du budget, la Droite n'accomplira pas seulement un devoir, elle fera aussi un acte d'incontestable habileté politique.

Car elle laissera aux républicains, devant le pays, l'entière responsabilité de la faillite budgétaire, et elle évitera, de la part de ses électeurs, le reproche d'avoir accordé un témoignage de confiance au Cabinet dont le grincheux Goblet est le chef.

RÉUNION ANARCHISTE

La réunion anarchiste tenue dimanche encore à la salle Rivoli, par les ouvriers sans travail a été terne, malgré les 600 personnes dont se composait l'assistance.

Des discours ont été prononcés par MM. Normand, Thévenin, Thomas, Tortelier, etc. C'est toujours l'appel à l'émeute et à l'union des groupes révolutionnaires.

Après avoir malmené le gouvernement, Clémenceau et le Cri du Peuple lui-même, la séance a été levée.

On nous a promis cependant un meeting en plein air pour dimanche prochain, mais sans indiquer l'endroit où il aura lieu.

A la sortie, quelques gamins poussent des cris de : « A bas les sergots ! Vive la Commune ! » etc. Alors, bouculades, quatre arrestations sont opérées ; une seule probablement sera maintenue.

Nous lisons dans la Justice :

« On s'est préoccupé hier dans les couloirs de l'attitude que le nouveau cabinet comptait prendre sur la question des sous-préfets qui a motivé la retraite du cabinet Freycinet.

» On affirme que le nouveau cabinet, tout en demandant le rétablissement de l'exercice de 1887 du crédit affecté au traitement des sous-préfets, acceptera une réduction de ce crédit « comme gage de la prompte exécution de la réforme administrative ».

» Il est probable qu'au cours de la discussion du projet de loi portant ouverture de trois douzièmes provisoires — discussion qui aura lieu mardi — le gouvernement apportera à la tribune les explications qui précèdent. »

Les documents apportés par les journaux anglais, au sujet de Madagascar, dénoncent une situation beaucoup plus grave que les dépêches ne le faisaient prévoir.

Au nombre des raisons qui ont porté M. de Freycinet à maintenir la démission qu'il avait donnée, se trouve sans doute la difficulté qu'il éprouvait pour résoudre la question de Madagascar. Les journaux anglais montrent à quel point le premier ministre français a été joué par le ministre hova et combien nous aurons de mal pour assurer notre prépondérance. Ils sont une nouvelle preuve de la faiblesse et de l'incohérence que M. de Freycinet apportait dans la politique étrangère.

Cette faiblesse, c'est M. Willoughby lui-même qui la signale comme l'origine de tous les embarras actuels.

LE MINISTÈRE GOBLET ET LA PRESSE ANGLAISE

Le Times est convaincu que le nouveau ministère français ne saurait vivre longtemps.

« Si M. Goblet réussit à garder les rênes du gouvernement jusqu'à ce que quelque événement décisif rende la dissolution nécessaire, il aura, dit le journal anglais, fait plus qu'on n'attendait de lui. »

Le Standard est également d'avis que M. Goblet ne pourra pas trouver de combinaison qui assure à son cabinet une existence

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

II

Duchamp gardait le lit depuis plusieurs jours ; elle n'avait d'autres soins que ceux de sa

Il y avait dans le passé de cette femme un drame terrible qu'elle ne confiait à personne et qu'elle évitait surtout de laisser entrevoir à Antoinette.

À l'époque où se passaient les événements qui forment la première partie de ce récit, elle avait vingt ans, et sa beauté était remarquable. Elle habitait, avec ses parents, un village près de Saumur. Elle était pauvre. Un jeune homme, Louis Duchamp, fermier du comte de la Roche-Houais, avait épris d'elle. Elle ne l'aimait pas ; mais, sous l'influence de ses parents, elle avait fini par l'é-

Après les premiers jours de son mariage, elle

s'était montrée ennuyée et maussade chez elle, coquette au dehors. Bientôt on avait remarqué que le comte de la Roche-Houais, qui visitait sa propriété à peine une fois l'an, ne quittait presque plus la ferme. Il avait alors cinquante ans ; mais la distinction de ses manières et sa générosité, jointes à l'aversion que la jeune fermière ressentait pour son mari, donnaient au comte de grands avantages.

Duchamp n'avait pas tardé à soupçonner des intelligences entre sa femme et le comte. Il s'était mis à les épier ; un jour, il les avait surpris. Alors s'était passée une scène affreuse dont M^{me} Duchamp seule connaissait les détails : le comte avait été relevé baigné dans son sang, et, vingt-quatre heures après, Duchamp était retrouvé noyé dans un étang voisin.

Les blessures du comte n'étaient pas mortelles ; il s'en était guéri assez promptement. Mais vainement on avait cherché à faire passer cette catastrophe pour un accident déplorable ou pour une fatale méprise : le public ne s'y était pas trompé ; et la jeune femme, honnie de tous, avait dû quitter le pays, presque aussi pauvre qu'avant son mariage. Elle était alors enceinte d'Antoinette. Elle s'était réfugiée à Paris et y avait fait ses couches.

Cet épouvantable dénouement de son adultère l'avait éclairée sur l'énormité de sa faute. Une révolution s'était opérée en elle. Elle avait désor-

mais refusé de voir le comte ; elle avait rejeté les secours qu'il lui offrait ; et elle avait caché sa honte dans la solitude, sans autre ressource que son travail, élevant péniblement sa fille, et faisant pour celle-ci ce que Clémence de son côté faisait pour Richard, mais avec les remords en plus.

Cela durait depuis dix-neuf ans. Maintenant, épuisée par la fatigue et les privations, accablée sous le poids d'un implacable souvenir, elle achevait de mourir d'une longue maladie de poitrine, heureuse peut-être d'en finir avec une existence odieuse, mais dévorée d'inquiétude sur le sort de sa fille, qui allait rester seule, dénuée de tout, sans appui.

Cette dernière crainte était si forte qu'elle lui avait fait surmonter une longue répugnance : quelques jours auparavant, elle avait confié à M^{me} Syramin, pour le comte de la Roche-Houais, un mot par lequel elle le priait instamment de passer le plus tôt possible chez elle ; M^{me} Syramin avait porté ce billet à l'hôtel du comte ; mais celui-ci n'arrivait pas.

— Et cependant, pensait la pauvre malade, il ne peut pas avoir oublié qu'Antoinette est sa fille !

Elle avait l'oreille tendue aux moindres bruits. Le roulement de la voiture qui conduisait Richard au chemin de fer l'avait frappée, et elle avait appelé Antoinette.

— Est-ce qu'il n'est pas venu quelqu'un ? de-

manda-t-elle d'une voix faible.

— Non, personne, répondit Antoinette.

— Cependant j'ai entendu une voiture.

— C'est M. Richard qui part pour l'Italie.

— Ah ! fit la malade avec découragement.

Et elle murmura tout bas :

— Mon Dieu ! veut-il donc attendre que je sois morte !

La mère et la fille restèrent l'une près de l'autre, silencieuses et tristes. Enfin, vers trois heures, le comte de la Roche-Houais se présente.

Malgré ses soixante-dix ans, le comte était encore très vert et très droit : on eût dit que l'âge et les fatigues d'une vie orageuse n'avaient aucune prise sur cette robuste organisation. Ses manières étaient les mêmes qu'autrefois, dignes, froides, hautaines.

M^{me} Duchamp, en l'apercevant, fut prise d'une grande agitation : ses mains tremblaient et des larmes brûlantes s'échappaient de ses yeux.

Le comte s'approcha du lit, et d'une voix où ne se trahissait aucune émotion, s'excusa de ne pas être venu plus tôt : — Il était absent depuis quelques jours : sans cela, disait-il, il serait accouru immédiatement.

M^{me} Duchamp, un peu remise, le remercia ; puis elle pria Antoinette de la laisser seule avec le comte.

Que se passa-t-il entre eux ? Nul ne le sait. Ce

durable : « Il restera toujours, dit-il, à la merci de l'Extrême-Gauche, toute puissante grâce à l'appui des 486 députés monarchistes. »

« Le seul remède aux difficultés présentes est la dissolution. Encore est-il douteux qu'on réussisse, au moyen de cette mesure, à modifier sensiblement la situation respective des partis politiques. »

Le *Standard* conclut que la France a une Constitution qui ne peut fonctionner.

L'HÉRITAGE DE COCHERY.

Le *National* annonce que, à la suite d'une démarche faite par un député de Paris, on a décidé :

1° De faire un nouvel essai de montecharges ;

2° De construire des écuries en dehors de l'Hôtel des Postes ; en un mot d'essayer d'utiliser, quand même, la construction actuelle.

On veut lâcher, ajoute ce journal, d'inaugurer l'Hôtel des Postes le 4^{er} février.

LE MEURTRIER BAFFIER

Voici quelques détails complémentaires sur la tentative d'assassinat dont M. Germain Casse a été l'objet ces jours derniers.

Baffier a été conduit au commissariat de police de la rue de Varennes.

Interrogé en présence de MM. Gragnon, préfet de police ; Bernard, procureur de la République ; Athelin, juge d'instruction ; Santucci, commissaire de police, M. Baffier a fait ce récit :

« J'ai aidé à l'élection de M. Germain Casse. J'ai fait partie de son comité électoral. Germain Casse nous avait promis des réformes. Il a menti à son programme en ne tenant pas ses engagements, il s'est vendu à l'opportunisme. J'ai voulu faire un exemple et prouver aux députés qu'ils ont tort de se moquer du suffrage universel. »

« Avant de commencer le buste d'un grand homme, j'apprends à le connaître. Si c'est un peintre, je vais admirer ses toiles. Si c'est un poète, je lis ses vers. En ce moment, je travaille à une maquette du grand Saint-Just. J'ai lu Saint-Just, qui a dit : « Les traitres devraient être immolés sur l'autel de la patrie. » Cette phrase m'a donné l'idée de châtier le traître Germain Casse. »

« Depuis lundi dernier, j'étais résolu à faire un exemple. Plusieurs fois je me suis présenté chez M. Casse, à Clamart, mais il n'a pas osé me recevoir. J'y ai été ce matin encore. Sachant que je le trouverais à la Chambre, j'y suis venu. »

En parlant, il s'était peu à peu animé et il manifestait une grande exaltation. Il ajouta :

« Jeanne d'Arc entendait des voix mystérieuses lui commandant de marcher contre l'Anglais. Moi aussi, j'ai entendu des voix qui me disaient : « Fais un exemple ! » Je ne me repens pas. J'ai bien agi. »

L'interrogatoire n'a pris fin qu'à cinq heures et demie. L'inculpé est alors monté

en voiture avec les magistrats et il a été ramené à son domicile, où une perquisition a été opérée. Elle n'a amené aucun résultat.

Baffier est un grand et superbe gaillard, aux allures athlétiques, à la physionomie intelligente. Ses longs cheveux, sa grande barbe noire, son vaste feutre, sa veste de velours rappellent l'étudiant d'autrefois.

Né le 8 novembre 1851, à Neuilly-la-Barrois (Cher), Baffier est célibataire. Tout en produisant des œuvres personnelles, Baffier est resté, comme beaucoup de ses collègues, praticien pour vivre. Il travaille depuis dix-huit mois, au compte de M. Aubé, à l'achèvement du monument de Gambetta. M. Aubé, comme ses élèves, était effrayé depuis quelque temps des allures excentriques de Baffier.

Baffier a été conduit à l'infirmerie du Dépôt, où il sera examiné par les médecins aliénistes.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — *Attentat contre l'Empereur.* — Une dépêche de Berlin parle d'un attentat qui aurait été dirigé contre l'empereur Guillaume :

« L'empereur était dans son cabinet de travail, au rez-de-chaussée du palais ; une grosse pierre fut jetée dans les vitres qu'elle brisa ; elle fut arrêtée par les rideaux. »

« L'empereur, qui n'avait pas été atteint, ne montra aucune émotion. Il envoya aussitôt un chasseur pour s'assurer de l'auteur de cet attentat. »

« Celui-ci n'avait pas tenté de fuir et n'opposa aucune résistance lorsqu'il fut appréhendé par les policemen et les agents de la police secrète qui veillent jour et nuit autour du palais. »

« Il a déclaré être ouvrier serrurier, habitant Paderborn (Westphalie). Interrogé sur le mobile qui l'avait poussé à commettre son attentat, il répondit :

« J'avais faim, je ne pouvais trouver ni travail ni nourriture, j'ai commis cet attentat afin de me procurer un abri. »

Cet attentat ne paraît pas sérieux ; on peut même douter que l'action de cet insensé mérite un pareil nom.

ANGLETERRE. — On mande d'Odessa au *Daily News* :

« L'horizon politique se présente sous des couleurs si sombres que, dans leurs contrats pour les expéditions du printemps, plusieurs grandes maisons d'exportation refusent d'accepter les navires portant le pavillon britannique. »

BELGIQUE. — Bruxelles, 42 décembre. — Avant-hier matin, la police bruxelloise a été appelée à constater un fait qui prouve que les auteurs ou les complices du vol du train-poste sont toujours à Bruxelles.

Une dame passant rue du Marais ayant découvert un paquet de lettres qui avait été jeté dans un égout, appela un ouvrier

qui se trouvait dans la rue ; celui-ci souleva la grille de l'égout et en retira une cinquantaine de lettres qui n'avaient pas été décachées.

Le bureau de police, prévenu aussitôt, reconnut que ces lettres provenaient du courrier d'Amérique en date du 15 novembre.

Les lettres trouvées, bien qu'étant maculées, n'ont certainement pas séjourné longtemps dans l'égout, car le torrent formé par les pluies de ces derniers jours les aurait sans doute entraînées dans l'égout collecteur.

Des recherches faites ont amené la découverte d'un grand nombre de lettres dans d'autres égouts.

REVUE FINANCIÈRE.

La détente s'est produite vendredi sur le marché de nos rentes. La solution prochaine de la crise ministérielle a rassuré nos cours : 3 0/0, 84 ; 4 1/2 0/0, 110.40.

L'action du Crédit Foncier maintient très fermement ses cours ainsi que les obligations de l'emprunt de 1883. Les Foncières et les Communales à lots de 1879 sont demandées à 480. On voit ainsi que les obligations du Crédit Foncier coûtent moins cher que toutes les valeurs à lots, bien qu'elles soient plus avantageuses au point de vue du nombre des tirages.

L'action de la Société Générale se négocie à 477 ; le mouvement de hausse qui doit porter cette valeur au cours de 500 s'accroît de plus en plus. Ce nouveau se trouve du reste justifié par l'excellente situation de la Société. Il suffit pour s'en rendre compte de consulter les bilans mensuels publiés par cet établissement.

La Banque d'Escompte se traite à 356 ; ce niveau est encore inférieur à la valeur réelle du titre qui doit atteindre le cours de 600. L'activité de cette société qui contribue à relever l'état du marché ne doit pas tarder à lui faire atteindre ce niveau.

Cette société vient d'introduire sur le marché français les actions de la Compagnie du Lemberg-Czernowitz qui se négocient en banque à 492 et 493, et seront cotées officiellement sitôt les formalités accomplies, elles le sont déjà à la Bourse de Vienne, Francfort, Berlin, Londres et Amsterdam.

Elles jouissent d'un revenu de 27 francs 14 centimes garanti par l'Etat autrichien et le Gouvernement roumain ; ce qui donne à ce titre une valeur de 560 francs au taux de 5 0/0. Le capital de la compagnie du Lemberg-Czernowitz, qui exploite 356 kilomètres en Autriche et 224 en Roumanie, est divisé en 134.689 actions de 200 florins. La Société a émis de plus pour 52 millions 634.400 florins d'obligations ; elle fonctionne sous la double garantie du Gouvernement Autrichien et Roumain qui lui assure de ce chef un produit de 8.287.173 francs. Donc la valeur intrinsèque de ce dit titre qui se négocie actuellement aux environs de 500 est réellement de 600 à 700.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes courants est à 602.50. La fixité du revenu de cette valeur en fixe les cours.

Les capitaux font visiblement le meilleur accueil aux polices A B de l'Assurance Financière. C'est un revenu de 5 0/0 entouré de garanties très sérieuses — double condition qui se rencontre rarement.

L'action du Crédit Lyonnais subissant les bonnes tendances du marché est revenue aux cours de 600. Ce niveau élevé étant donné la nature incertaine du titre doit être sujet à un mouvement de recul.

Le Crédit Industriel se négocie de 608 à 610, en baisse de 100 francs sur les cours antérieurs ; les motifs de ce regrettable résultat étaient faciles à prévoir par les chiffres des bilans mensuels.

L'action de Panama continue son mouvement de hausse vers le pair qu'elle doit atteindre étant

donné l'état satisfaisant des travaux. Elle se négocie à 422.75.

Le marché des actions et obligations de nos chemins de fer n'a pas donné lieu de grandes variations.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CRUE DE LA LOIRE

Cote de la Loire observée le 13 décembre, 8 heures du matin, à Saumur : 2^m 54. Eaux décroissantes.

Cote présumée pour le 14 décembre, 8 heures du soir : 3^m 25. Eaux croissantes.

Temps pluvieux. — Eaux croissantes à Orléans, Confolens et Argenton ; décroissantes à Menneton.

L'Ingénieur,

Signé : FLORENT.

Un télégramme daté d'Orléans, 13 décembre, 4 heures 40, annonce que le maximum de la crue de la Loire est présumé devoir être de 3^m 30 à Saumur et avoir lieu le 14 décembre, vers midi.

A Saumur, aujourd'hui mardi (midi), la Loire était à 3^m 00.

LA CRUE DE LA VIENNE

Une crue assez forte s'est manifestée la semaine dernière sur la Vienne. Jeudi, au pont Henri IV, à Châtelleraut, elle mesurait 2 m. 50 ; à midi et à 9 heures du soir, 3 m. 40. Dimanche matin elle baissait un peu.

A Lussac, l'Isle-Jourdain et Chauvigny, la rivière était très grosse.

A Poitiers, le Clain est sorti de son lit et s'étend sur tous les jardins bas des faubourgs.

Nos Tramways

Que les négociants de la rue d'Orléans, de la rue de Bordeaux et de la place de la Bilange prennent patience. Ils vont enfin très prochainement être débarrassés des rails qui obstruent leur devanture, en rendent l'abord difficile et d'une malpropreté qu'on ne tolérerait qu'en République.

On nous assure que les travaux des tramways vont reprendre incessamment, nous ne disons pas *lundi prochain*, ce cliché étant usé. Nous avons tout lieu de croire à l'exactitude de ce renseignement. Une nouvelle société est constituée et le capital exigible est réalisé.

Cette société demanderait la concession de la ligne de Saumur à Angers par la rive gauche, de Saumur à Doué et Cholet, et de Saumur à Chinon.

ÉLECTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ANGERS

Scrutin du 12 décembre

Sont nommés : MM. Ambroise JOUBERT, MARCNETEAU et THOREAU.

LES MENDIANTS ET LES VOLEURS

On nous écrit de Montsoreau, le 13 décembre :

« Nous sommes envahis, et cela depuis longtemps, par cette espèce de vagebonds qui, sous le voile d'une industrie plus ou moins réelle, parcourent les campagnes et rançonnent les habitants. »

« Montsoreau, qui se trouve au point de jonction des routes de Chinon à Saumur et à Fontevraud, semble être le rendez-vous privilégié de cette race de parasites. »

« Arrivés le matin, avec leurs équipages, dont l'aspect sordide annonce une profonde misère, ils campent soit sur la place, soit sur les chemins voisins, et se répandent aussitôt dans le bourg. »

« Femmes, enfants et grands gaillards à mine patibulaire, frappent à ourance aux portes et ne se retirent qu'après avoir arraché quelque aumône par leur tenacité. »

« L'un demande de l'argent, l'autre des légumes, un autre du beurre ou du vin. On leur donne, pour se débarrasser d'eux ; mais ils ne sont pas plutôt partis que leurs camarades reviennent, et c'est à n'en plus finir. »

« Certains individus montrent une audace extraordinaire. Ils frappent à la porte et, s'ils ne reçoivent pas de réponse, ils entrent, commettant ainsi une violation de domicile. On se demande si, se voyant

qui est certain, c'est que, un quart d'heure après, quand Antoinette fut rappelée par le comte, la malade, si alarmée et si anxieuse tout à l'heure, avait maintenant dans tous ses traits une expression de soulagement et de bonheur.

Antoinette, en proie elle-même à une émotion qu'elle ne s'expliquait pas, courut embrasser sa mère.

— Ma pauvre enfant, dit celle-ci, j'ai tâché jusqu'à ce jour de ne pas détruire ton illusion ; mais il faut que tu saches enfin la vérité : le mal dont je suis atteinte ne pardonne pas... bientôt je ne serai plus.

La malheureuse fille se mit à sangloter.

— Écoute-moi, poursuivit M^{me} Duchamp. Il y a une heure, j'étais en proie à un tourment plus cruel que la maladie qui me tue ; je me demandais ce que tu deviendrais quand je ne serais plus. Mais le comte de la Roche-Houais vient de me promettre de veiller sur toi, de t'aider, de te protéger.

— Oui, madame, interrompit le comte d'une voix lente et solennelle, je jure, quoi qu'il arrive, que votre fille sera toujours traitée par moi comme mon enfant...

— Tu l'entends ? continua M^{me} Duchamp... Et toi, Antoinette, jure-moi que tu auras toujours pour le comte la soumission et le respect que tu aurais pour un père.

— Je le jure ! dit Antoinette.

Un mois après cette scène, M^{me} Duchamp s'éteignit doucement entre les bras de sa fille.

Antoinette ne pouvait occuper seule le logement de la rue Notre-Dame-des-Champs, où elle retrouverait, d'ailleurs, à chaque instant, le souvenir de sa mère. Le comte, d'un autre côté, pour des raisons que l'on comprendra par la suite, ne pouvait lui offrir un refuge auprès de lui. Aussi fut-il décidé qu'elle entrerait provisoirement dans une maison religieuse de la rue de Sévres, moitié pensionnat, moitié couvent, tenue par des sœurs non cloîtrées. C'est, en effet, dans cette maison qu'elle passa l'année 1863, recevant de temps à autre les visites du comte, et libre de sortir avec lui.

Pendant plusieurs mois, elle fut tout entière au souvenir de sa mère ; puis, peu à peu, ses regrets s'adoucirent, et alors reparut, plus vive et plus poignante qu'au premier jour, la pensée que Richard ne l'aimait pas.

Par une sorte de crainte superstitieuse et pudique à la fois, et afin de garder, s'il était possible, un reste d'illusion, elle avait évité de voir M^{me} Syramin. Mais un jour elle n'y put tenir : elle se fit conduire par le comte rue Notre-Dame-des-Champs.

M^{me} Syramin lui reprocha doucement de ne pas lui avoir donné de ses nouvelles, de ne pas l'avoir informée de sa nouvelle demeure : — « Elle aura

été si heureuse d'aller la voir ! cela l'aurait un peu consolée de l'absence de son fils. »

Il n'était pas nécessaire d'insister pour que l'excellente mère parlât de Richard : il ne fut guère question que de lui durant cet entretien. M^{me} Syramin lut plusieurs de ses lettres à Antoinette. Tout en regrettant d'être séparé de sa mère, Richard ne laissait pas entrevoir son retour comme prochain : il parlait longuement d'études à faire, de travaux à peine commencés, puis de ses progrès, de sa espérance d'artiste ; d'Antoinette, pas un mot.

— Allons, je ne me trompais pas ! se dit la jeune fille en sortant le cœur serré.

Elle devint triste, au point que le comte craignait qu'elle ne tombât sérieusement malade.

Vainement il l'interrogeait sur la cause de cette tristesse.

Dans le courant de novembre, il vint la voir ; mais, cette fois, il n'était pas seul. Un homme l'accompagnait, qui parut frappé de la beauté d'Antoinette, et, tout le temps que dura cette visite, ne la quitta pas du regard.

— Eh bien ! mon cher Mabeurtier, demanda le comte à son compagnon, dès qu'ils furent sortis, comment trouvez-vous ma pupille ?

— Admirablement belle, répondit Mabeurtier.

(A suivre.)

seuls, ils ne se laisseraient pas tenter par la vue de quelque objet, oublié sur une table, ou d'une montre, accrochée à la cheminée.

Il nous semble cependant qu'il existe des lois qui prohibent la mendicité. Tandis que dans les grandes villes on arrête les mendiants, à la campagne ils exercent leur métier avec une liberté entière. Quelques prestations, suivies de quelques jours de réflexion dans un pénitencier, leur feraient peut-être comprendre que la mendicité, alors que l'on peut travailler, n'est pas précisément une chose honorable.

Après la mendicité, les vols.

Dans ces derniers temps, un certain nombre de soustractions ont été commises à Montsoreau et dans les environs. Des poules, des lapins, des dindons, des échafas dans les vignes, ont disparu.

Les osiers, qui se trouvent au bord de la Loire et qui constituent pour certains habitants un assez bon revenu, ont été décimés. On a pris, notamment, une partie des osiers appartenant au maire de Montsoreau.

Mais un vol plus grave a eu lieu samedi matin.

Entre quatre et cinq heures, un malfaiteur a pénétré dans la chambre d'un compagnon qui travaille chez M. Mezé, boulanger, et s'est emparé d'une montre en or, et d'une malle contenant une assez grande quantité d'effets d'habillement.

Il est à croire que le voleur connaissait parfaitement les habitudes du compagnon. Il savait que celui-ci allait à son travail entre quatre et cinq heures et qu'il ne fermait pas sa porte.

On en trouve la preuve dans ce fait, qu'agissant au milieu des ténèbres, il a pu cependant mettre la main sur la montre, qui était accrochée à la muraille.

La victime de ce vol s'est empressée de faire sa déclaration à la gendarmerie de Fontevraut.

Une enquête a été commencée. Mais, jusqu'ici, le coupable n'a pu être découvert.

La montre volée est ancienne; elle avait été réparée récemment par un horloger de Saumur.

LES PERMISSIONS DU JOUR DE L'AN

Des permissions de cinq jours seront accordées, du 30 décembre prochain au 4 janvier 1887, à tous les soldats qui en feront la demande et qui n'ont pas subi de punitions dans ces derniers temps.

Le nombre de ces permissions sera naturellement limité de telle façon que le service demeure assuré.

ELECTIONS MUNICIPALES DE BEAUFORT

Voici les résultats des élections municipales qui ont eu lieu dimanche à Beaufort:

Conservateurs	
MM. Baillif-Morché.....	678 élu
Guéret.....	662 élu
Lancelot.....	654 élu

Républicains	
MM. Dyvert.....	300
Henrich.....	272
Vincelot.....	256

Ces élections achèveront de discréditer la République à Beaufort. Les républicains peuvent voir qu'ils ne font de progrès nulle part en Anjou, et qu'ils perdent au contraire chaque jour du terrain. Nous nous réjouissons vivement du succès de MM. Baillif-Morché, Guéret, Lancelot, dont le dévouement et l'énergie sont connus, et nous adressons aux nouveaux élus tous nos compliments de sympathie. (Anjou.)

Election au Conseil général d'Indre-et-Loire

CANTON DE BOURGUEIL

Scrutin du dimanche 12 décembre

Inscrits: 4,196

Volants: 3,244

MM. Le Jouteux, conserv., 1752 voix (élu)
Léon Renault, républ., 1366

(Siège gagné par les conservateurs)

Résultats par communes

	Insc.	Vot.	Le Jouteux	Renault
Bennis,	387	304	191	107
Bourgueil,	943	758	452	298
La Chapelle,	749	593	236	342
Chouzé,	896	672	266	395
Saint-Nicolas,	590	435	321	110
Restigné,	631	482	286	114
Totaux,	4196	3244	1752	1366

Divers: 10; nuls, 120.

M. Le Jouteux, maire de Bourgueil et candidat du comité conservateur, l'emporte à une belle majorité sur M. Léon Renault à qui les républicains réservaient la place laissée vacante, au sein de l'assemblée départementale, par la mort de M. le docteur Lemesle.

C'est donc un canton reconquis sur nos adversaires et un siège gagné par les conservateurs qui, pendant tout le temps qu'a duré la campagne électorale, sont restés étroitement unis.

Les électeurs du canton de Bourgueil ne regretteront point le choix qu'ils viennent de faire librement. Ils trouveront en M. Le Jouteux un homme rompu aux affaires, un défenseur zélé de leurs intérêts, qui ira grossir au Conseil général les rangs de cette vaillante minorité dont les sages conseils, s'ils étaient toujours écoutés de la majorité républicaine, seraient si profitables au département et aux contribuables.

La victoire que nous venons de remporter peut être suivie de beaucoup d'autres, grâce à l'union si nécessaire des conservateurs.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

LE FERRAGE DES CHEVAUX.

En vue de faire procéder à des expériences sur la valeur des clous blancs à ferrer les chevaux, MM. les fabricants sont invités à adresser au ministère de la guerre (2^e direction, cavalerie) des notices et des échantillons de ces clous, exclusivement fabriqués en France, en y joignant les prix courants.

L'usine ou l'atelier dans lequel a lieu la fabrication, devra être indiqué.

LES CHEVAUX DE CAVALERIE RÉFORMÉS

Sur la proposition de la section technique de la cavalerie, le ministre a décidé que les chevaux de selle des corps de cavalerie, susceptibles d'une réforme prochaine, devaient au préalable être utilisés pour le train, attelage de fourgons, fourragers, voitures d'ambulances, d'arrosage.

Cette mesure a pour objet et doit avoir pour résultat de donner aux chevaux de réforme une plus value avantageuse pour le Trésor. A cet effet il conviendra de signaler au moment de la vente les chevaux réformés ainsi dressés au service du train.

On ne peut que louer sans réserve, dit la France militaire, cette décision qui aura le double avantage de sauvegarder les intérêts de l'Etat et de mettre un terme à des abus nombreux.

Les chevaux que l'âge, la fatigue, l'usure, les tares, etc., rendent impropres à la selle, peuvent toujours rendre des services, pour le trait lent. Il suffit, pour cela, de les préparer progressivement à ce service quelque temps avant la réforme. Rien de plus facile puisque les régiments de cavalerie possèdent des fourgons, des fourragères, des tombereaux, en quantité suffisante.

Les chevaux s'habituent aux harnais et aux brancards comme à la selle; il ne faut faire exception que pour les rares sujets qui sont foncièrement rétifs, chatoilleux et pour les juments pisseuses; et encore avec du tact, de la patience et de l'aplomb, on peut en tirer parti.

Que de fois il nous est arrivé de voir des chevaux méchants et réputés dangereux à la voiture, attelés aussitôt après la vente par les acquéreurs, et n'opposer aucune défense.

Pour que la décision précitée produise tous ses effets, il faut que tous les chevaux sans exception passent à l'attelage. On mettra ainsi un terme à des abus sur lesquels nous ne voulons pas insister.

ANGERS.

Droits de places. — L'adjudication des droits de places sur les marchés d'Angers a été donnée samedi à M. Venaison, de Saint-Etienne, moyennant la somme de 57,700 fr. L'adjudicataire actuel payait seulement 55,900 francs.

Les droits de pesage, mesurage et jaugeage ont été adjugés à M. Cheveau-Desplantes, pour la somme de 42,000 francs par an.

L'ancien adjudicataire payait une somme de 9,050 francs. (Ralliement.)

Touchante cérémonie. — Le monument élevé à la mémoire de Pagès, de Poitevin et de Volant, victimes du terrible accident de chemin de fer du 5 mai dernier, a été inauguré dimanche 12.

Deux cents personnes assistaient, émues et recueillies, à cette inauguration. (Id.)

LES QUATRE NOYÉS DU LOUET

Voici les détails que nous apporte le Patriote sur le malheureux événement que nous avons annoncé hier:

« Un terrible accident est survenu samedi dernier sur le Louet. Quatre jeunes gens, les nommés Dominique Logeret, âgé de 20 ans; François Vigan, âgé de 19 ans; René Rouillard, âgé de 17 ans; et Pierre Chauvin, âgé de 19 ans, s'étaient adjoint le nommé Auguste Rideau, âgé de 28 ans, passeur au Port-Bidou, commune de Mozé, pour aller chasser le canard.

« La chasse, ayant été fructueuse, ces cinq jeunes hommes décidèrent de dîner ensemble à Sainte-Gemmes et de manger l'un des canards qu'ils avaient tués. Ce projet fut aussitôt mis à exécution. Après un copieux repas, ils eurent la funeste pensée de vouloir traverser le Louet pour aller à Denée, chercher un de leurs camarades et l'inviter à prendre part à leurs plaisirs; il pouvait alors être environ minuit.

« Rideau eu l'imprudence de s'embarquer avec eux sur une de ces petites barques dite galiote, et poussa au large. Le courant est très rapide en cet endroit, et le vent, soufflant avec force, soulevait de grosses vagues sur la rivière.

« Une de ces lames, plus forte que les autres, embarqua tout-à-coup, et le frère esquif chavira.

« Rideau seul put se sauver à la nage; ses quatre compagnons périrent. Il raconta que, pendant un instant, Chauvin, ayant pu le rejoindre, se cramponnait après ses vêtements, mais, se sentant couler lui-même, et désespérant de sauver ce malheureux, il dut lui faire lâcher prise; et ce n'est qu'à grand-peine qu'il put regagner la rive.

« Aujourd'hui seulement, les constatations ont pu avoir lieu, ou plutôt une enquête a pu être ouverte; car, malgré d'actives recherches, on n'a encore retrouvé qu'un chapeau, ayant appartenu à l'un de ces malheureux. L'eau, à cet endroit, mesure à cause de la crue plus de cinq mètres de profondeur et le courant est d'une violence extrême.

« Ce déplorable accident doit, dit-on, malheureusement être imputé à l'imprudence de ces jeunes gens. Le passeur, d'après son cahier des charges, ne doit point se servir d'un bateau mesurant moins de 7^m de long sur 2^m30 de large. De plus, il doit toujours être accompagné d'un second marinier. Enfin, en cas de tempête, il lui est interdit d'entreprendre la traversée.

« Rideau n'a malheureusement observé aucune de ces sages prescriptions. »

UN DON AU MINISTRE DE LA GUERRE

M^{me} Le Prestre de Vauban, en religion sœur Chaptal, attachée au couvent des Sœurs hospitalières de Caen, vient de faire don au général Boulanger, ministre de la guerre, d'un portrait du grand ingénieur militaire.

Le ministre, au nom de l'armée, a adressé les plus vifs remerciements à la donatrice et lui a fait connaître que le portrait de son illustre aïeul figurerait dans la salle d'honneur du ministre de la guerre.

LES GRANDS MARIAGES

Nous trouvons dans les journaux de Paris les publications de mariage suivantes:

M. Eugène-Norbert-Henri d'Halwin de Piennes de Magnelais de Thouré, lieutenant au 12^e hussards, et M^{lle} Marie-Marguerite de Mac-Mahon.

M. Ernest-Louis-Henri Lamoral, prince de Ligne, propriétaire, et M^{lle} Marguerite-Constance-Marie-Diane de Cossé-Brissac.

BONNETEURS ARRÊTÉS

Une bande de bonneteurs exploitait depuis quelque temps une partie du réseau de l'Etat. Elle avait établi son quartier général à Rochefort (Charente-Inférieure) et « travaillait » dans les trains se dirigeant vers Niort, Saintes et La Rochelle.

Il paraîtrait que les rôles étaient parfaitement répartis: Anglais, gentlemen de distinction, jolies femmes, souteneurs, le personnel était au grand complet. C'est à la suite d'une enquête habilement menée par

le commissaire spécial des chemins de fer de l'Etat à La Rochelle, M. Albitre, que la justice a été saisie et que la police de Rochefort a pu mettre la main vendredi sur une partie de la bande.

L'instruction de l'affaire pourra amener d'intéressantes révélations sur les procédés de ces escrocs.

EXPERIENCES DE SAUVETAGE

à Nantes

Dimanche matin, à 10 heures, le bataillon des sapeurs-pompiers a fait sur la place Graslin des expériences de sauvetage qui avaient attiré un grand nombre de curieux.

On a d'abord expérimenté les nouveaux engins de sauvetage installés au Grand-Théâtre et qui consistent en doubles barres de fer transversales fixées aux divers étages.

Des pompiers s'aidant des échelles disposées de distance en distance et des barres transversales, ont effectué l'escalade, ont pénétré dans les loges et en sont descendus avec la plus grande facilité.

Le bataillon a en suite fait des expériences sur l'Hôtel de France. Plusieurs pompiers escaladant à l'aide d'échelle les balcons des divers étages, ont atteint le toit d'où ils ont fait l'expérience du sac de sauvetage du bataillon.

En même temps, d'autres pompiers faisaient l'expérience du nœud de chaise fait avec la corde de sauvetage.

M. Keller a ensuite fait des expériences avec le treuil de son invention qui a déjà été expérimenté à la caserne de la Visitation.

On a également expérimenté un sac de sauvetage accroché au moyen d'une perche au balcon de la maison incendiée et la grue de sauvetage de notre compatriote, M. Le Caër.

Ces diverses expériences ont donné les résultats les plus satisfaisants.

(Espérance du Peuple.)

RETARDATAIRES

LES

OUVRIERS LUNETIERS

DONT LES

Grands Magasins

SONT SITUÉS

PLACE DE LA BILANGE

Et dont la clôture aura lieu Samedi 19 Décembre, dernier jour de vente, accorderont 20 0/0 de réduction sur toutes leurs marchandises.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 14 décembre,

Les PETITES GODIN, comédie en 3 actes.

L'Étincelle, comédie en 1 acte.

LA REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

8, rue de la Michaudière, Paris (7^e année)

Rédacteur en chef: KERGALL.

Renseignements gratuits sur toutes valeurs par lettre close, tirages, assemblées, coupons, etc.

ABONNEMENTS D'ESSAI: un mois

UN FRANC.

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE

— informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la Morue d'Islande (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 4 fr. le 1/2 kilog.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e E. SOLOMAN, docteur en droit, avoué à Tours;
M^e CHAUVIN, notaire à Tours,
et M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis
pour la vente.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En 48 lots,

BÂTIMENTS

TERRES, PRÉS, VIGNES et JARDINS

Sis communes de Varennes-sous-Montsoreau, de la Breille et Chouzé-sur-Loire,
Dépendant de la succession de M. ALBERT ROUSSE et appartenant à sa fille mineure.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, près Saumur, le **dimanche 2 janvier 1887, à midi**, pour être continué, s'il y a lieu, le **DIMANCHE 9 JANVIER, même heure.**

Étude de M^e BIERMANT, notaire à Langeais.

VENTE MOBILIÈRE

Au château historique de Langeais.

Le 19 décembre 1886 et jours suivants, de 1 heure à 5 heures, il sera vendu à l'encan un grand nombre d'objets servant à l'ameublement du château et à l'ornementation de son parc: statues, bustes, vases en marbre et bronze, meubles de toutes espèces en chêne sculpté ou tourné, vitraux, portières, lits et rideaux, etc.

On pourra visiter avant la vente.

Pour plus de renseignements, s'adresser audit M^e BIERMANT. (816)

Étude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

Vente Mobilière

Après décès.

Suite de la vente du 12 décembre.

Le dimanche 19 et le lendemain lundi 20 décembre, s'il y a lieu,

M^e LEDROIT, notaire à Neuillé, procédera à la requête de M^{me} Marie-Louise Vallée, sans profession, veuve du sieur Charles-Auguste Ploquin, entrepreneur, demeurant à Neuillé,

Agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de Auguste-Charles-Médard Ploquin, son fils mineur, issu de son union avec ledit feu sieur Ploquin, en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, du 25 novembre 1886, enregistré, à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et objets mobiliers appartenant à la communauté PLOQUIN-VALLÉE et de la succession de M. PLOQUIN, en une maison située au bourg de la commune de Neuillé.

On vendra:

Un matériel complet d'entrepreneur, tel que malaxeur, chariot, charrettes, tombereau, manège, treuils, crics, palans de différentes grandeurs, grande quantité de barres de fer pour échafaudages, câbles et cordages de toute espèce de grandeurs, pompe à épuisement avec tous ses accessoires, bois de travail;

Lits complets, armoires, buffet, bahuts, chaises, tables avec pieds en fontes, grande quantité d'objets de quincaillerie et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 15 DÉCEMBRE 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants, à Saumur, rue de Bordeaux, dans une maison occupée par M. BUREAU, agent d'affaires,

Il sera vendu:

Un ameublement de salle à manger comprenant: buffet à étagères, table ronde, desserte et chaises en chêne, un ameublement de salon en palissandre, recouvert en velours grenat, table ovale, armoires à glace et autres, commodes, chiffonnière, étagères, fauteuils, chaises garnies, guéridons en bois noir et or, tables de nuit et de toilette, piano, bureaux, pendules, flambeaux, lampe et suspension, glaces, tableaux, cave à liqueurs, fauteuils, chaises et bancs de jardins, tapis, carpettes, rideaux et tentures;

Objets de literie, couvertures, couvre-pieds, draps, nappes, serviettes, essuie-mains; argenterie comprenant: cuillères, fourchettes, cafetière, service pour hors-d'œuvre, couteaux; Porcelaine, cristaux, vases, corbeilles cache-pots, coffrets, cuisinière en fonte, fourneau à pétrole, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur,

Rue Saint-Nicolas, l'une n° 63, l'autre n° 74.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

- 1° 5 hectares de pré, en plusieurs parcelles;
- 2° TERRAINS PROPRES À BATIR;
- 3° Maisons bourgeoises, avec jardin, écurie et remise, situées à Saumur et dans les environs;
- 4° Propriétés de revenu et d'agrément.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue du Puits-Triboulet, 5.

Étude de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

A VENDRE

En gros, par lots ou en détail,

Le dimanche 19 décembre 1886, à midi,

A la Motte-Bourbon, commune de Pouancay, en la demeure de M. DEBROU, maître d'hôtel,

Une belle Propriété

Ayant appartenu au prince de la Tour d'Auvergne,

Située au village de Douvy, commune d'Épiéds (Maine-et-Loire), à 3 kilomètres de la station de la Motte-Bourbon (ligne de l'Etat) et comprenant:

Moulin à eau à 4 paires de meules sur le canal de la Dive, maison de maître de construction récente, avec jardin planté de beaux arbres fruitiers, bâtiments de fermier, vastes servitudes, terres labourables de première qualité, marais et prés, le tout d'une contenance de 19 hectares environ.

Pour tous renseignements et pour traiter avant le jour de la vente, s'adresser, soit à M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger, chargé de la vente, soit au propriétaire, M^e CHICOTRAU, notaire à Loudun.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Maison et Jardin

Situés rue du Roi-René, n° 15.

S'adresser à M^{me} veuve PEGEAU, qui l'habite. (757)

A Vendre

UN CHEVAL NOIR

Agé de 4 ans, taille 1^m 40.

CHARRETTE ANGLAISE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicié et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

COGNACS FINES CHAMPAGNES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES VITICULTEURS
Marque recommandée.

Seul concessionnaire pour la vente dans la ville de Saumur, M. TREMBLAY, 58, rue du Portail-Louis.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

PELOU-PETIT

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieux, vérification de mémoires de travaux, gérances de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR

ON DEMANDE un élève en pharmacie. (800)

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement:

Seimes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison: Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1886.

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	83 70	83 80	Est	802 50	803 75	Obligations.			Gaz parisien	527	529
3 % amortissable	88 40	88 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1263 75	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526 50	525 25	Est	389	388
3 % (nouveau)	83	83 65	Midi	1185	1185	1865, 4 %	527	526	Midi	399	396 50
4 1/2 %	104 75	104 75	Nord	1615	1611 25	1869, 3 %	412 50	412	Nord	402 50	402
4 1/2 % (nouveau)	110	110 25	Orléans	1337 50	1335	1871, 3 %	403	404	Orléans	398 75	397
Obligations du Trésor	518	515	Ouest	878 75	877 50	1875, 4 %	515 50	515 75	Ouest	399	397 50
Banque de France	4340	4310	Compagnie parisienne du Gaz	1472 50	1470	1876, 4 %	517 50	516	Paris-Lyon-Méditerranée	397	396
Société Générale	476 25	476 25	Canal de Suez	2115	2112 55	Bons de liquid. Ville de Paris	526 25	526 25	Paris-Bourbonnais	396 50	396
Comptoir d'escompte	1030	1027 50	C. gén. Transatlantique	538 75	536 25	Obligations communales 1879	476 50	476	Canal de Suez	586 50	586 50
Crédit Lyonnais	600	595	Russe 5 0/0 1870	100	99 25	Obligat. foncières 1879 3 %	479 25	479 25			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1437 50	1445				Obligat. foncières 1883 3 %	389 50	390			
Crédit mobilier	821 25	827 50									

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,